



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240227-2024-002-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 27 FEV. 2024
N°2024-002

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 7 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, sept février à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi premier février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la région Ile-de-France 2022.

Rapporteur : M. BARON

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,** M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués** Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme BENAHMED (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), Mme SAILLAND (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO) , M. SY (donne procuration à M. MAILLER)

Secrétaire de séance : M. SLIMOVICI

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 42

Nombre de procurations : 7

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

DIRECTION DES FINANCES
Séance du conseil municipal du 07 février 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 91- 429 du 13 mai 1991 instituant un Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile de France ;

Vu l'article L.2531-12 du Code Général des Collectivités Territoriales instituant le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile de France pour « contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile de France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes » ;

Vu l'article L.2531-16 du même code qui prévoit que le Maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution de Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile de France, présente au conseil municipal, un rapport qui décrit les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement ;

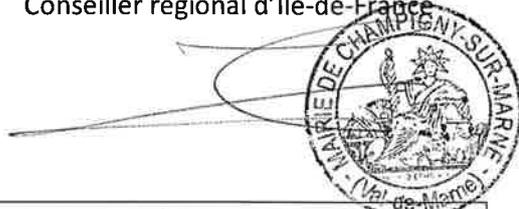
Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal, en date du 30 janvier 2024 ;

Considérant que la ville de Champigny-sur-Marne est attributaire pour 2022 du fonds de solidarité à hauteur de 5 663 165 euros,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE: PREND ACTE du rapport ci-joint présenté par Monsieur le Maire retraçant l'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile de France 2022 et les actions entreprises dans ce cadre.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Handwritten signature of Monsieur Laurent JEANNE over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne).

Le secrétaire de séance
Monsieur David SLIMOVICI
Conseiller municipal



Handwritten signature of Monsieur David SLIMOVICI over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne).

Transmission en préfecture, le **27 FEV. 2024**

Publication, le **27 FEV. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire



Handwritten signature of the Mayor over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne).